

# Maman de jour, lumière sur un statut précaire

**ÉDUCATION** A Bassins, les accueillantes en milieu familial ont vu leur salaire coupé de moitié. Dans d'autres réseaux de la région, elles reçoivent encore moins. Enquête sur une profession aux conditions de travail instables.

PAR LAURA.LOSE@LACOTE.CH

C'est la douche froide pour les cinq accueillantes en milieu familial du réseau d'accueil de Bassins (RAB). Depuis le 1er septembre, leur salaire horaire – de 15 francs par enfant et par heure, auparavant – a diminué de moitié. La raison évoquée pour justifier cette baisse? Une situation financière compliquée pour le RAB, dont le déficit est couvert par la commune. Quant à la pandémie, elle n'a rien arrangé. «Pour tenter de respecter les budgets, nous devons prendre



**Pour la plupart des mamans de jour, ce salaire est essentiel. Et il faut beaucoup d'énergie pour arriver à un tarif raisonnable.**

ISABEL ADLER  
EX-ACCUEILLANTE EN MILIEU FAMILIAL  
À GLAND

des mesures», affirme Didier Lohri, syndic de Bassins. Ces pertes, elles, viennent selon lui de l'instabilité des revenus du réseau: «Les compositions familiales changent, et donc les revenus des parents, sur lesquels est calculé le prix des places.»

## L'aveu d'un échec

Le nombre d'enfants que compte le village baisse régulièrement, selon les chiffres de Statistique Vaud. En 2016, Bassins dénombrait 188 jeunes résidents entre 0 et 12 ans, contre 171 en 2019. Il s'agit de la seule commune vaudoise dont le dispositif d'accueil n'est pas reconnu en tant que réseau par la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), organisme chargé de distribuer les sub-



Les accueillantes en milieu familial bénéficient de situations de travail parfois incertaines. JACOB LUND - STOCK.ADOBE.COM - IMAGE D'ILLUSTRATION

ventions cantonales, et ne reçoit donc pas ces aides.

A l'origine, la commune avait pourtant décidé d'octroyer des salaires bien plus hauts que les autres réseaux de la région. «Nous ne trouvions pas normal que ces accueillantes soient payées à la fronde», relève le syndic, obligé de faire l'aveu d'un échec personnel». Désormais, les accueillantes sont payées 7,50 francs, un montant qui reste supérieur à d'autres réseaux. A Nyon, le salaire

horaire se monte, par exemple, à 6,10 francs par heure et par enfant, vacances comprises. Au sein du Réseau d'accueil des Toblerones (RAT), il est d'environ 6,50 francs.

Pour les mamans de jour, le calcul est simple: pour gagner davantage, il faut prendre plus d'enfants. «C'est un stress au mois de juin, lorsque les parents annoncent qu'ils déménagent ou que leur petit entre à l'école», constate Isabel Adler, ancienne accueillante au sein du Réseau d'accueil des Toblerones. Après 25 ans de bons et loyaux services, elle se consacre maintenant à ses petits-enfants. «Je n'avais pas vraiment besoin du salaire que je gagnais, mais pour la plupart des mamans de jour, il est essentiel. Et il faut beaucoup d'énergie pour arriver à un tarif raisonnable», souligne la Glandoise.

## La crainte des disparités

La précarité, un mot qui revient régulièrement dans la bouche des accueillantes en milieu familial (AMF) lorsqu'elles parlent de leur activité. «De mon côté, je m'en sors bien car mon mari travaille. Mais je



**Nous ne trouvons pas normal que ces accueillantes soient payées à la fronde.**

DIDIER LOHRI  
SYNDIC DE BASSINS

pense à celles qui sont seules... Maman de jour, c'est une activité que l'on choisit par amour, et pas parce qu'on veut gagner de l'argent», souligne l'une d'elles. Changer de métier? Elle n'y pense pas, elle qui adore s'occuper des petits, malgré des journées qui commencent à 7h pour se terminer vers 18h15, sans pause de midi. «Notre activité mériterait cependant d'être davantage valorisée», affirme-t-elle.

A travers le canton, on est conscients de la problématique et on craint qu'il y ait des disparités dans les conditions de travail des accueillantes en milieu familial. Pour avoir une base objective sur laquelle travailler, la FAJE et l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) ont mandaté une étude exhaustive à ce sujet. Celle-ci s'intéressera

non seulement aux salaires, mais aussi aux garanties des travailleuses: sont-elles protégées en cas de maladie? Que se passe-t-il si elles ont moins d'enfants qu'elles ne peuvent en accueillir?

Selon les premières observations, on constate une baisse du nombre d'accueillantes, qui sont environ 1400 à travers le canton, mais une hausse du nombre d'heures effectuées par celles-ci. «A priori, on pourrait aller vers une transformation de ce secteur. Ce qui était auparavant une activité accessoire semble se professionnaliser, avec des taux d'occupation plus hauts. Mais cela reste à confirmer par les analyses qui seront réalisées», nuance Sylvie Lacoste, secrétaire générale de la FAJE.

## Un deuxième choix

Par ailleurs, il semble que l'accueil familial de jour soit souvent un deuxième choix pour les parents, qui retirent parfois les enfants en cours d'année, dès qu'une place en accueil collectif se libère. «Certains réseaux demandent aux parents de s'engager pour plusieurs mois, afin de permettre aux

AMF de s'organiser et de garantir un revenu stable», indique la secrétaire générale. En principe, les accueillantes en milieu familial remplissent mois par mois leurs heures de travail effectives, mais des heures contractuelles leur sont dues. «Cela pour qu'elles ne souffrent pas de la volatilité des décisions des parents», précise encore Sylvie Lacoste.

Pour Stéphanie Schmutz, municipale à Nyon, responsable notamment du secteur de l'enfance, le constat est clair: que ce soient les accueillantes ou les éducatrices, les métiers de la petite enfance sont en général mal reconnus. «Nous travaillons à leur revalorisation. Il y a une réflexion à avoir sur leurs conditions de travail», affirme-t-elle.

Les réseaux d'accueil ont cependant fait leurs preuves, selon Isabel Adler. Elle se souvient du temps où ils n'existaient pas et où les accueillantes étaient livrées à elles-mêmes. «Elles n'avaient rien, pas de vacances, ni de sécurité en cas de maladie, ni même l'assurance d'être payées par les parents. Mais il reste encore des progrès à faire.»

## Heure travaillée, heure payée

Autre problème pour les cinq accueillantes en milieu familial (AMF) de Bassins: elles ne sont plus rémunérées selon les heures des contrats des parents, mais selon des décomptes ne comportant que les heures travaillées. «Auparavant, des parents pouvaient par exemple placer leur enfant le lundi de 8h à 11h et l'accueillante se rendait alors disponible pour cette plage horaire. Mais s'ils avaient besoin de déplacer cet horaire, l'accueillante facturait les trois heures initialement prévues, ainsi que les trois heures de remplacement», exemplifie Didier Lohri. Une flexibilité qui n'est, selon lui, plus tenable pour la commune, obligée de compenser les déficits. Dans la plupart des réseaux de la région, un minimum d'heures contractuelles est cependant payé aux accueillantes en milieu familial, en dépit des aléas de leur activité.